



FONDATION RENÉ CASSIN
Institut International des Droits de l'Homme
International Institute of Human Rights



Friedrich Naumann
STIFTUNG **FÜR DIE FREIHEIT**



Formation

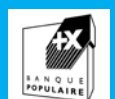
Droit international pénal

6^{ème} session de formation en droit international pénal,
droit international des droits de l'homme et
droit des réfugiés

Ecole de Maintien de la Paix
Alioune Blondin Bèye (EMP)

avec le soutien du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, de la Maison Hermès, de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne et du Conseil interrégional et les chambres départementales des notaires d'Alsace et de Moselle

Toutes les informations sur www.fnfwestafrica.org
www.facebook.com/fnfwestafrica | www.iidh.org



Contexte

Le Mali qui recouvre sa souveraineté et l'intégrité de son territoire est un pays victime de plusieurs traumatismes depuis l'éclatement du conflit armé en 2012, qui aura conduit à une crise multidimensionnelle.

Le combat pour la sécurité n'est pas toujours gagné. Le pays fait face presque quotidiennement à des attaques terroristes, rappelant le manque d'évolution de la situation politique, sécuritaire et humanitaire. Ainsi, depuis le début de l'année 2018, plus de 86 militaires et civils ont été tués dans diverses attaques au Centre et au Nord du pays. En outre, le pays reste confronté à la croissance des réseaux criminels qui se livrent à toutes sortes d'exactions, allant des braquages sur les axes routiers aux vols de bétail dans les régions du Nord et du Centre.

Elu pour un deuxième mandat à la tête du pays en août 2018, le Président Ibrahim Boubacar Keita, IBK et son régime sont également confrontés à plusieurs défis opérationnels, notamment la restauration de la paix, de la sécurité et de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire. Il s'agira, par ailleurs, d'assurer la stabilité, la réconciliation nationale et la consolida-

tion des institutions pour bâtir une société basée sur la justice et la cohésion sociale.

La détérioration de la situation politique et sécuritaire a conduit à une crise humanitaire avec son lot de réfugiés et de déplacés internes qui ont toujours besoin de protection. Malgré la signature de l'accord pour la paix et la réconciliation, on dénombrait en juin 2017 près de 143 103 réfugiés et 58 594 déplacés internes, selon le Haut-commissariat des réfugiés (HCR).

La destruction, dans certains cercles, voire l'effritement dans d'autres, du tissu social causé par le conflit, a exacerbé les tensions inter et intra-communautaires déjà existantes, impactant par là-même occasion le tissu économique.

Cette situation a été aggravée par la prolifération des armes ainsi que l'insuffisance de l'accès aux services sociaux de base dans les régions du nord. Des violations et abus des droits de l'homme, aggravés par les difficultés d'accès à la justice, continuent d'être enregistrés dans tout le pays et particulièrement au nord.





Fruit de discussions profondes et participatives, l'accord de paix, dit Accord d'Alger, n'a malheureusement pas encore permis de stabiliser la situation, les violences se multipliant dans le nord du pays.

Les différents protagonistes se livrent à de nombreuses exactions sur les populations civiles et des violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont enregistrées : exécutions sommaires, viols et violence, pillages, abus, arrestations et détentions arbitraires, destructions de lieux de culte, etc.

Profondément attachés aux principes et valeurs qui régissent la société internationale, la FNF, la FCR et la Division des Droits de l'Homme de la MINUSMA, ont initié ce projet de formation, afin d'offrir aux différents acteurs et militants des droits de l'homme la possibilité de mieux se familiariser avec les instruments internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme et du droit international pénal.

Il s'agit, à travers cette initiative, de contribuer à la promotion d'une justice internationale efficace et impartiale fondée sur la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, torture, disparitions forcées), en restaurant le respect de la dignité humaine et de la règle de droit dans nos sociétés.

L'action de la FNF entre dans le cadre de sa volonté de consolider son approche sous-régionale, mais répond aussi à une exigence de la République Fédérale d'Allemagne qui, à travers la mise à disposition/l'allocation de fonds spéciaux par le biais de son Ministère de la Coopération et du Développement, veut contribuer à la stabilisation du Mali et au renforcement des structures démocratiques.

L'engagement de la FRC s'explique par son attachement à la protection et à la promotion des droits de

la personne humaine ainsi que son souci d'améliorer la performance des systèmes judiciaires, conformément aux ambitions de son fondateur René Cassin.

L'implication de la MINUSMA se justifie par l'adoption de la Résolution 2164 du 25 juin 2014, par laquelle le Conseil de Sécurité des Nations Unies avait décidé d'axer le mandat de la mission sur des tâches prioritaires telles que la sécurité, la stabilisation et la protection des civils, l'appui au dialogue politique national et à la réconciliation nationale, ainsi qu'à l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, à la reconstruction du secteur de la sécurité, à la promotion et à la protection des droits de l'homme, et à l'aide humanitaire.

Il convient de créer un cadre d'échange, de dialogue et de réflexion pour l'émergence d'une nouvelle citoyenneté qui repose sur l'égalité en droit et en devoir, mais surtout devant la loi dans un Etat de droit fonctionnel.

La session s'articule autour d'une série de cours fondamentaux, magistraux, des séminaires, des cours thématiques, des conférences spéciales, des cas pratiques et des simulations. Durant cette semaine, des side events seront organisés à différents endroits de Bamako.

Programme de la session

Lundi, 11 février

- 08h30 **Cérémonie d'ouverture**
- 10h30 Pause-café
- 11h00 **Conférence inaugurale : « La Torture »**
Sébastien TOUZE
- 13h00 Déjeuner
- 14h15 **Droit des réfugiés**
Alexis MARIE
- 15h45 Pause
- 16h00-17h30 **Système universel de protection des droits de l'homme**
Sébastien TOUZE

Mardi, 12 février

- 08h30 **Droit international pénal : Les incriminations et les règles de droit pénal général applicables**
Anne-Laure CHAUMETTE
- 10h30 Pause-café
- 11h00 **Droit international pénal : L'immunité de juridiction dans le procès pénal international**
Anne-Laure CHAUMETTE
- 13h00 Déjeuner
- 14h15 **Droit des réfugiés**
Alexis MARIE
- 15h45 Pause
- 16h00-17h30 **Système universel de protection des droits de l'homme**
Sébastien TOUZE

Mercredi, 13 février

- 08h30 **Droit International pénal : La coopération en matière de procès pénal international**
Anne-Laure CHAUMETTE
- 10h30 Pause-café
- 11h00 **Droit international pénal : Les poursuites devant les juridictions nationales**
Damien VANDERMEERSCH
- 13h00 Déjeuner
- 14h15 **Système universel de protection des droits de l'homme**
Sébastien TOUZE
- 15h45 Pause
- 16h00-17h30 **Droit des réfugiés**
Alexis MARIE

Jeudi, 14 février

- 08h30 **Droit international pénal : Les victimes et les témoins dans le cadre des poursuites du chef de crime de droit international**
Damien VANDERMEERSCH
- 10h30 Pause-café
- 11h00 **Droit international pénal : Les droits de la défense dans les poursuites du chef de crime de droit international**
Damien VANDERMEERSCH
- 13h00 Déjeuner

- 14h15 **Cours thématique :
L'usage de la force dans le cadre
du contre-terrorisme**
Valère NDIOR
- 15h45 Pause
- 16h00-17h30 **Droit international humanitaire**
Catherine MAIA

Vendredi, 15 février

- 08h30 **Cours thématique :
La prohibition de la torture
dans le cadre de la lutte
contre le terrorisme**
Valère NDIOR
- 10h30 Pause-café
- 11h00 **Cours thématique :
Groupes armés non-étatiques et
droit international**
Valère NDIOR
- 13h00 Déjeuner
- 14h15 **Droit international humanitaire**
Catherine MAIA
- 15h45 Pause
- 16h00-17h30 **Droit international humanitaire**
Catherine MAIA

Samedi, 16 février

- 08h30 **Test final**
- 10h30 Pause-café
- 11h00 **Rapport de synthèse**
Yvon ELENGA
- 13h00 Déjeuner
- 15h00-18h00 **Conférence de clôture**
**Cérémonie de clôture présidée par
Mme Manassa DIANOKO**
Présidente de la Cour
Constitutionnelle du Mali
- Remise des certificats**
Cocktail
- Lieu : **Cour Constitutionnelle**

Side events

Mardi, 12 février

- 09h30-13h00 **Atelier de formation réservé aux
membres de la Cour Constitutionnelle**
Thème : « Droit international et droit
constitutionnel »
Sébastien TOUZE
- Lieu : **Cour Constitutionnelle**

Vendredi, 15 février

- 16h00-18h00 **Formation spéciale destinée aux
avocats du Barreau du Mali**
Thème : « La protection des droits
de l'homme à l'ère du numérique »
Valère NDIOR
- Lieu : **Cour Suprême**

Les Intervenants



Anne-Laure CHAUMETTE

Anne-Laure Chaumette est maître de conférences HDR à l'Université Paris Nanterre, qualifiée aux fonctions de professeurs. Elle enseigne le droit international public et co-dirige le DU Collège international du droit et le M2 Droit des relations internationales et de l'Union européenne. En 2003, elle a travaillé à la Cour pénale internationale auprès du Président Philippe Kirsch. De 2014 à 2017, elle a été juge assesseur, nommée par le UNHCR, à la Cour nationale du droit d'asile. En 2018, elle fut Directrice d'études et de recherches à l'Académie de droit international de La Haye.

[Madame Anne-Laure Chaumette assurera les cours de Droit international pénal.](#)



Catherine MAIA

Madame Catherine Maia, est Professeure à la Faculté de droit et de science politique à Porto, au Portugal. Par ailleurs, elle enseigne également dans diverses autres institutions aussi bien en France, notamment à Sciences Po Paris, qu'au Liban. Consultante, elle a apporté son expertise en droit international dans le cadre d'organisations internationales, de missions diplomatiques et de cabinets d'avocats. Auteure de plusieurs publications sur la protection des droits humains et le droit international public en général, ses derniers ouvrages ont porté sur Le statut international de la province angolaise du Cabinda (2015) et L'apport de l'Afrique à la justice internationale pénale (2018).

[Madame Catherine Maia assurera le cours de Droit international humanitaire.](#)



Valère NDIOR

Valère Ndiior est professeur à l'Université de Bretagne Occidentale et Directeur adjoint du Lab-LEX (Laboratoire de recherche en droit). Il est également Vice-président du Réseau francophone de droit international et membre du Conseil d'administration de la Branche française de l'International Law Association. Ses travaux portent sur le droit international public, le droit du numérique et les droits de l'homme. Le Professeur Ndiior est l'auteur d'un nombre important de publications dans ces différents champs disciplinaires et a dirigé plusieurs projets scientifiques associant universitaires et praticiens.

[Monsieur Valère Ndiior assurera les cours thématiques portant sur la lutte contre le terrorisme et les groupes armés non étatiques en droit international.](#)



Alexis MARIE

Professeur de droit à l'Université de Reims Champagne Ardenne et assesseur du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés auprès de la Cour nationale du droit d'asile, Alexis Marie est spécialisé en droit international public et en droit de l'asile. Outre ses enseignements en ces matières, il est l'auteur de plusieurs articles et de notes d'arrêts et le co-auteur d'un manuel de droit de l'asile (à paraître aux PUF en avril 2019).

Monsieur Alexis Marie assurera les cours de droit des réfugiés.



Sébastien TOUZE

Sébastien Touzé est Professeur à l'Université Panthéon Assas (Paris II), Directeur de la Fondation René Cassin et membre (Rapporteur) du Comité contre la Torture des Nations Unies. Il fut également Secrétaire Général de la Société française pour le droit international pendant trois ans. Docteur en Droit de l'Université Panthéon-Assas (Paris II), il a largement publié sur le droit international des droits de l'homme et sur le système européen de protection des droits de l'homme. Le Professeur Sébastien Touzé a dirigé plus de 10 ouvrages, le dernier étant : « La Cour européenne des droits de l'homme – une confiance nécessaire pour une autorité renouvelée ».

Monsieur Sébastien Touzé assurera la conférence inaugurale de la session sur le thème « La torture » ainsi que le cours de Système international de protection des droits de l'homme.



Damien VANDERMEERSCH

Licencié en droit et en criminologie, Damien Vandermeersch a été avocat au Barreau de Bruxelles de 1981 à 1989. Ensuite, il a exercé les fonctions de juge d'instruction au tribunal de première instance de Bruxelles de 1989 à fin 2004 (chargé entre autres des dossiers d'abus sexuels à l'égard de mineurs d'âge et de dossiers de droit international humanitaire, dont les dossiers relatifs au génocide rwandais). Depuis fin 2004, il est magistrat à la Cour de cassation de Belgique. Il est également professeur de droit pénal, de procédure pénale et de droit pénal international à l'Université de Louvain (UCL) et à l'Université Saint-Louis Bruxelles. De 2011 à 2016, il a été président de la Commission interministérielle belge de droit international humanitaire. En octobre 2015, il a été chargé avec un collègue par le ministre de la Justice de rédiger un nouveau Code pénal belge.

Monsieur Damien Vandermeersch assurera les cours de Droit international pénal.



Yvon Christian ELENGA

Yvon Christian ELENGA est le Recteur de l'Institut de Théologie de la Compagnie de Jésus d'Abidjan, Côte d'Ivoire. Professeur de théologie, il enseigne également à l'Institut Catholique Missionnaire d'Abidjan et est membre du Centre d'Étude et de Prospective Stratégique de Paris. Il présentera le rapport de synthèse de la session de formation.

Informations pratiques

Lieu des cours

Les cours se tiendront à l'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMP), Hamdallaye ACI, Bamako.

Inscriptions

L'inscription est obligatoire pour accéder aux cours, à la restauration et recevoir le certificat de réussite ou l'attestation de participation. Les droits d'inscription sont de 65 500 FCFA.

Les participants doivent s'acquitter de leurs obligations administratives le dimanche 10 février 2019 à partir de 09h00 à l'École de Maintien de la Paix, munis de leur lettre d'admission.

Hébergement

La FNF et la MINUSMA s'engagent à aider les participants dans la recherche de lieux d'hébergement et à faciliter leur séjour à Bamako.

Pour toute information, prière de contacter M. Mohamadou Lamine Cissé par mail deshérit@yahoo.fr.

Certificats et attestations de présence

Au terme de la session, un test d'évaluation à choix multiple élaboré par les intervenants sera soumis aux participants pour sanctionner leur niveau de connaissance. Les auditeurs qui auront réussi ce test se verront délivrer un certificat de réussite. Ceux qui auront échoué recevront une attestation de présence.

Secrétariat

Le secrétariat de la session est situé : Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMP) Hamdallaye ACI, Bamako.

Il sera ouvert à partir du dimanche 10 février et ce pour toute la durée de la session.

Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté

48, Rue Léon Gontran Damas
Fann Résidence, Corniche Ouest
Dakar, Sénégal
Tél. : +221 33 869 64 16
Email : khady.diop@fnst.org

www.fnfwestafrica.org

Fondation René Cassin Institut International des Droits de l'Homme

2, Allée René Cassin - F
67000 Strasbourg, France
Tél. : +33 (0) 388 458 445
Email : administration@iidh.org

www.iidh.org

Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali

BP 2616, Bamako, Mali
Tél. : +223 94 95 14 26
Email : sylvaine.mballa@un.org

<https://minusma.unmissions.org>